

<http://snetap-fsu.fr/Calendrier-scolaire-2013-2014,2802.html>



Calendrier scolaire 2013 2014 : rattrapage et cafouillage

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

L'an passé, le calendrier avait été exceptionnellement modifié en début d'année : les vacances d'automne passant à deux semaines, les deux jours de congés supplémentaires accordés avaient été rattrapés selon un calendrier national. Cette année, les deux semaines d'automne ont été prises en compte dans l'élaboration du calendrier.

Mais depuis ce passage à 15 jours des congés d'automne, la journée de pré-rentrée n'est plus compensée (et les fédérations de parents d'élèves exigent 36 semaines pleines).

Au CSE, l'administration a donc proposé un calendrier scolaire 2013 / 2014 avec une prérentrée en août, de telle sorte que les élèves fassent leur rentrée le lundi 2 septembre, ce qui a été rejeté. L'administration a donc retenue 2 demi-journées de rattrapage : les 13 novembre et 11 juin.

Cette année, il n'est donc plus question de rattraper les deux jours supplémentaires des vacances de la Toussaint (contrairement à ce qui a souvent été dit). Par contre on nous demande de rattraper les cours du lundi 2 septembre, journée qui manque pour compléter la première semaine de l'année.

Problème, la communication à l'Éducation nationale a été particulièrement tardive et ambiguë, entraînant une désorganisation dans les établissements.

Pour l'Enseignement Agricole Public, qui suit le calendrier scolaire de l'[EN](#), le problème est encore plus complexe puisque à cette date aucune information officielle n'a été donnée aux établissements. Le flou sur la manière de prendre en compte ce rattrapage génère des organisations très diverses selon les [régions](#), les lycées et les personnels.

Si les établissements de l'[EAP](#) ont une plus grande latitude sur les dates de rattrapage, il est important de rappeler que cela doit passer par un acte au CA et être avalisé par le [SRFD](#). De plus cette décision doit respecter les directives nationales ... qui n'existent pas ce jour.

Nous avons interpellé la [DGER](#) sur cette question mais n'avons toujours aucune réponse à cette heure.

Voir le [calendrier scolaire 2013 2014](#)